

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 593

27 février 2016

### SOMMAIRE

Algemene Nederlandse Beheermaatschappij S.A. ....	28442	Espace Lavandier .....	28418
Algemene Nederlandse Beheermaatschappij S.à r.l. ....	28442	Etablissements Klauner .....	28418
Alphacore International S.A. ....	28420	Eureka Travel S.A. ....	28418
Amber Holding S.A. ....	28457	Euro Remelenger Shopping Sàrl .....	28418
Amega S.A. ....	28456	Euro Remelenger Shopping Sàrl .....	28418
Atriocare Holding S.à r.l. ....	28421	Exploris S.A. ....	28423
Atriocare Holding S.à r.l. ....	28421	Explose .....	28423
Barcafé .....	28421	Financière Internationale N°9 S.A., SPF .....	28459
BER S.A. ....	28421	Flo S.A. ....	28458
BFL Chiro S.A. ....	28421	France Properties Invest S.A. ....	28457
Carspaze Services G.m.b.H. ....	28420	France Properties Invest S.A. ....	28458
Carspaze Services G.m.b.H. ....	28420	GENEVA MANAGEMENT GROUP (Luxembourg) SA .....	28458
Colbach Invest S.à r.l. ....	28419	Harysports .....	28420
Compagnie Agricole de l'Est S.A. ....	28419	Heroville S.A. ....	28457
Compagnie Ingénierie Financière (Luxembourg) S.A. ....	28419	Hoche Partners Services S.à r.l. ....	28420
Cordius .....	28419	HTF US Life 3 Ventures S.à r.l. ....	28459
DMT Luxembourg S.à r.l. ....	28423	Innoclean S.A. ....	28422
DMT S.à r.l. ....	28422	JL Investments S.à r.l. ....	28422
EM Conseils Sàrl .....	28423	Lion/Rally Lux 3 .....	28422
Emerisque Brands S.à r.l. ....	28454	Luxembourg Golf Performance S.à r.l. ....	28422
EnerSys Luxembourg Finance Sàrl .....	28423	MF Marcianise S.à r.l. ....	28464
Entertainment Capital Holdings S.à r.l. ....	28419	SHYFTCAB S.A. ....	28459
Erafo Holding S.A. ....	28423	Stevia SIP S.A. ....	28424
		wapi S.à r.l. ....	28421

**Espace Lavandier, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 30-32, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 57.474.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ESPACE LAVANDIER*  
Société à responsabilité limitée  
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2016055050/12.

(160014624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

---

**Etablissements Klauner, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7327 Steinsel, 24, rue J.-F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 29.737.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ETABLISSEMENTS KLAUNER*  
Société à responsabilité limitée  
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2016055051/12.

(160014444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

---

**Eureka Travel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 69, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 86.201.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUREKA TRAVEL S.A.

Référence de publication: 2016055052/10.

(160014841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

---

**Euro Remelenger Shopping Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3730 Rumelange, 77, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 128.718.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016055053/10.

(160014631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

---

**Euro Remelenger Shopping Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3730 Rumelange, 77, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 128.718.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016055054/10.

(160014632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

---

**Cordius, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 105.128.

Le rapport annuel au 30 Septembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CORDIUS*

SICAV

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2016054987/13.

(160014925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

---

**Entertainment Capital Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 180.844.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Entertainment Capital Holdings S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2016055014/11.

(160014235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

---

**Colbach Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 154.315.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016054978/10.

(160013950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

---

**CADELEST, Compagnie Agricole de l'Est S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 83.406.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Référence de publication: 2016054979/10.

(160014354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

---

**Compagnie Ingénierie Financière (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 9, boulevard Dr Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 45.031.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Référence de publication: 2016054981/10.

(160014453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

---

**Carspaze Services G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 138.716.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/01/2016.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2016054954/12.

(160014082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

**Carspaze Services G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 138.716.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/01/2016.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2016054955/12.

(160014083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

**Hoche Partners Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 166.231.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016054349/10.

(160013365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

**Harysports, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4734 Pétange, 3, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 18.324.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Référence de publication: 2016054353/10.

(160013113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

**Alphacore International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 38.477.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2016054067/10.

(160013249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

**wapi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6617 Wasserbillig, 2, route d'Echternach.  
R.C.S. Luxembourg B 152.727.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2016054029/9.  
(160013511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

---

**Atriocare Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle.  
R.C.S. Luxembourg B 137.622.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2016054051/9.  
(160013584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

---

**Atriocare Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle.  
R.C.S. Luxembourg B 137.622.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2016054052/9.  
(160013585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

---

**Barcafé, Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 21, rue des Bains.  
R.C.S. Luxembourg B 72.057.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2016054114/9.  
(160013911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

---

**BER S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.  
R.C.S. Luxembourg B 133.765.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2016054122/9.  
(160013821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

---

**BFL Chiro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2124 Luxembourg, 32, rue des Maraîchers.  
R.C.S. Luxembourg B 149.397.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2016054125/9.  
(160013224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

---

**Lion/Rally Lux 3, Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 5.330.805,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 139.054.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Signature  
*Mandataire*

Référence de publication: 2016054448/12.

(160013122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

---

**Luxembourg Golf Performance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7340 Heisdorf, 27, rue de la Forêt Verte.  
R.C.S. Luxembourg B 169.733.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 JAN. 2016.

FISEC s.à r.l.  
Signature

Référence de publication: 2016054475/12.

(160013523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

---

**Innoclean S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 19, rue Léon Laval.  
R.C.S. Luxembourg B 52.694.

Les comptes annuels au 30 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016054404/10.

(160013405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

---

**JL Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1274 Howald, 65, rue des Bruyères.  
R.C.S. Luxembourg B 109.011.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016054414/10.

(160013725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

---

**DMT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6195 Imbringen, 3, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 115.347.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*La gérance*

Référence de publication: 2016054230/10.

(160013127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

---

**EnerSys Luxembourg Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 86.481.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2016054239/9.  
(160013320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

---

**EM Conseils Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 82.686.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2016054255/9.  
(160013820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

---

**Erafo Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 89.069.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2016054260/9.  
(160013933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

---

**Exploris S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 8.500.000,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.  
R.C.S. Luxembourg B 185.330.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2016054270/9.  
(160013313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

---

**Explose, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peterelchen.  
R.C.S. Luxembourg B 149.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2016054271/9.  
(160013701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

---

**DMT Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 133.793.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2016054229/9.  
(160012750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

---

**Stevia SIP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 202.306.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of December.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- The Company Diversified Opportunities Fund, SICAV-FIS, a public limited liability company (Société Anonyme) qualifying as an investment company with variable capital - specialised investment fund (Société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé), having its registered office at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 156.435 for the account of its sub fund, "Global Opportunities 1",

duly represented by Mrs Christel DETREMBLEUR, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney under private seal given on December 3, 2015.

- The Company Diversified Opportunities Fund, SICAV-FIS, a public limited liability company (Société Anonyme) qualifying as an investment company with variable capital - specialised investment fund (Société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé), having its registered office at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 156.435 for the account of its sub fund, "Global Opportunities 2",

duly represented by Mrs Christel DETREMBLEUR, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney under private seal given on December 3, 2015.

- The Company SIP Participations (Luxembourg) S.A., a public limited liability company (Société Anonyme), having its registered office at 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

duly represented by Mrs Christel DETREMBLEUR, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney under private seal given on December 3, 2015.

- The Company Najinvest SDC, a Société de Droit Commun, having its registered office at 13, rue de Rochefort, B-6953 Forrières/Nassogne,

duly represented by Mrs Christel DETREMBLEUR, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney under private seal given on December 3, 2015.

- The Company Finaxer S.A., a public limited liability company, having its registered office at 7, Avenue du Congo, B-1000 Brussels, registered with the Trade and Companies Register of Brussels under the number 0887789629.

duly represented by Mrs Christel DETREMBLEUR, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney under private seal given on December 2, 2015.

- The Company Walupart S.A., a public limited liability company, having its registered office at 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 62.750.

duly represented by Mrs Christel DETREMBLEUR, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney under private seal given on December 3, 2015.

These proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder, acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the deed of incorporation of a société anonyme, which it wishes to incorporate and whose articles of incorporation shall be as follows:

**Title I. Name - Registered office - Duration - Object**

**Art. 1.** There is established hereby a société anonyme governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and in particular, the amended law dated August 10, 1915 on Commercial Companies and by the present articles.

The Company exists under the name of "STEVIA SIP S.A."

**Art. 2.** The registered office of the Company is established in Windhof.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice to the general rules of common law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been fixed by contract with third parties, the registered office of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple resolution of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy by a resolution of the general meeting.



In the event that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such provisional measure shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

The declaration of transfer of the registered office shall be made and noticed to third parties by one of the executive organs of the Company, which has powers to commit the company for acts of daily management.

**Art. 3.** The company is incorporated for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

The Company may also enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of group companies.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

## **Title II. Capital - Shares**

**Art. 5.** The subscribed capital of the Company is fixed at twenty million four hundred fifty thousand US Dollars (USD 20,450,000.00-) consisting of twenty million four hundred fifty thousand (20,450,000) shares with a nominal value of one US Dollars (USD 1,00-) each, consisting in multiple classes of Shares as follows: eight million three hundred thousand (8,300,000) Ordinary Shares with a nominal value of one US Dollars (USD 1,00-) each, one million three hundred fifty thousand (1,350,000) Class A shares with a nominal value of one US Dollars (USD 1,00-) each, one million three hundred fifty thousand (1,350,000) Class B shares with a nominal value of one US Dollars (USD 1,00-) each, one million three hundred fifty thousand (1,350,000) Class C shares with a nominal value of one US Dollars (USD 1,00-) each, one million three hundred fifty thousand (1,350,000) Class D with a nominal value of one US Dollars (USD 1,00-) each, one million three hundred fifty thousand (1,350,000) Class E shares with a nominal value of one US Dollars (USD 1,00-) each, one million three hundred fifty thousand (1,350,000) Class F shares with a nominal value of one US Dollars (USD 1,00-) each, one million three hundred fifty thousand (1,350,000) Class G shares with a nominal value of one US Dollars (USD 1,00-) each, one million three hundred fifty thousand (1,350,000) Class H shares with a nominal value of one US Dollars (USD 1,00-) each, one million three hundred fifty thousand (1,350,000) Class I shares with a nominal value of one US Dollars (USD 1,00-) each, each Class of Shares benefiting from the rights as defined in these Articles of incorporation.

The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

The shares of the Company shall be registered shares.

A shareholders' register will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by Article 39 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended. Ownership of registered shares will be established by inscription in said register. Certificates of these recordings shall be issued and signed by two directors upon request of the relevant shareholder.

The Company will recognize only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner in relation to the Company. Each share is entitled to one vote.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of the articles of association.

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the Company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as specified below.

The Company has an authorized capital of five million one hundred twelve thousand five hundred US Dollars (USD 5,112,500.00-), according to which the Board of Directors is authorized, during a period of five (5) years after the publication of the incorporation deed, to issue in one or several times, with or without share premium, a maximum of two million seventy-five thousand (2,075,000) Ordinary Shares, three hundred thirty-seven thousand five hundred (337,500) Class A

Shares, three hundred thirty-seven thousand five hundred (337,500) Class B Shares, three hundred thirty-seven thousand five hundred (337,500) Class C Shares, three hundred thirty-seven thousand five hundred (337,500) Class D Shares, three hundred thirty-seven thousand five hundred (337,500) Class E Shares, three hundred thirty-seven thousand five hundred (337,500) Class F Shares, three hundred thirty-seven thousand five hundred (337,500) Class G Shares, three hundred thirty-seven thousand five hundred (337,500) Class H Shares and three hundred thirty-seven thousand five hundred (337,500) Class I Shares, each with a nominal value of one US Dollars (USD 1,00-).

The board of directors is especially authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency, provided however that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital and specially under the provisions of Article 32-4 of the law of August 10, 1915 governing commercial companies, as amended.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of August 10, 1915 governing commercial companies, as amended and under due observance of the following rules, redeem its own shares.

The share capital of the Company may be reduced notably through the cancellation of Shares including the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares issued in such Classes. In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares by the Company, such purchases and cancellations of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the Class I Shares and, if no Class I Shares are in existence, by the last Class of Shares in issue in the Company in the alphabetical order).

The Board of Directors shall serve a notice to the holders of the relevant Class of Shares, specifying the number of Shares of the relevant Class to be repurchased and the date on which the repurchase is to take place. The repurchase of Shares may not have the effect of reducing the net assets of the Company below the aggregate of the subscribed share capital and the reserves which may not be distributed under the law of August 10, 1915 governing commercial companies, as amended and these Articles of incorporation. Therefore, the repurchase can only be made by using sums met out of profits or a fresh issue of shares or from sums out of available reserves such as the share premium reserves.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one Class of Shares, such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Total Cancellation Amount (as defined hereafter) of such Class (it is intended that the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders shall never be higher than the Available Amount) and the holders of the shares of the Class of Shares repurchased and canceled will receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value per Share for each class held by them and canceled. The Cancellation Value per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled. The Total Cancellation Amount shall be determined by the Board of Directors and approved by the general meeting of the shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts.

The Total Cancellation Amount for each Class of Shares shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of the shareholders deciding in the manner and under the conditions for an amendment of these Articles of incorporation provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount. The Board of Directors can choose to exclude in its determination of the Total Cancellation Amount, the freely distributable share premium above the amount of the losses (including losses carried forward), either in part or in totality. Upon repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company. Immediately after the payment of the Total Cancellation Amount, the Board of directors shall take all appropriate measures, including but not limited to convening a General Meeting in view of decreasing the share capital by cancelling the repurchased Shares.

The Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to which the shareholder of the related Class of Share would have been entitled to dividend distribution following the provisions of the present articles of incorporation, increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves, and by (ii) any share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced of (i) any losses (including carried forward losses) and of (ii) any sums be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law of August 10, 1915 governing commercial companies, as amended or to these Articles of incorporation, each time as set out in the relevant Interim Accounts, and of (iii) any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP (for the avoidance of doubt, without any doubling counting), so that:

$$AA = (NP+P+CR) - (L+LR+LD)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = Net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and of the legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law of August 10, 1915 governing commercial companies, as amended or to these Articles of incorporation

LD = any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP.

The Interim Accounts means the interim accounts of the Company prepared by the Board of Directors as at the relevant Interim Accounts Date.

The Interim Accounts Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares.

### **Title III. Board of Directors - Supervision of the Company**

**Art. 6.** The Company will be managed by one or several directors, shareholders or not. In case of plurality of directors, the directors shall form a board of directors being the corporate body in charge of the Company's management and the representation and which shall include one or more Class A Directors and one or more Class B Directors. To the extent applicable and where the term "sole director" is not expressly mentioned in these articles of incorporation, a reference to the "board of directors" used in these articles of incorporation is to be construed as being a reference to the "sole director".

**Art. 7.** The board of directors is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfil the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of incorporation to the shareholder (s).

**Art. 8.** The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several directors or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

The Company may also grant special powers by notarized proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

**Art. 9.** The board of directors must choose from among its members a chairman of the board of directors. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of directors.

The Directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their class, their remuneration and term of their office.

Any director may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A director, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation. Any director shall hold office until its/his/her successor is elected. Any director may also be re-elected for successive terms.

**Art. 10.** The board of directors shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors twenty (20) days at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which event a forty-eight (48) hours notice shall be sufficient. In this case, the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each director in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of directors are present or represented at a meeting of the board of directors or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of incorporation.

The chairman of the board of directors shall preside at all meeting of the board of directors. In his/her/its absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore.

**Art. 11.** The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of its members consisting of at least a Class A director and a Class B director, are present or represented at a meeting of the board of directors.

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of directors, including the vote of at least a Class A director and a Class B director. The Chairman shall not have a casting vote.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing any other director as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any director may represent one or several of his/her/its colleagues.

Any director who participates in a meeting of the board of directors by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such director's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of directors held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

The board of directors may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all directors on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Any director who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole director and the sole director has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole director and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction.

The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of directors, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be. The sole director, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

**Art. 12.** The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of a Class A director and a Class B director, or by the signature of the sole director, or by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of directors or by the sole director. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

**Art. 13.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors or by one or several Independent Auditor at the option of the shareholders. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors or the Independent Auditors, and shall determine their number and term of office. The statutory auditor(s) and the Independent Auditor(s) may be reappointed for successive terms.

The statutory auditor(s) is (are) or the Independent Auditor(s) is (are) elected by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast. Any statutory auditor director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

#### **Title IV. General Meetings of Shareholders**

**Art. 14.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. If the Company has only one single shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors in the form and delays as prescribed by the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

It must be convened following the request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital made to the board of directors. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

**Art. 15.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Friday of the month of September at 5 p.m.. If such day is a legal holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. The quorum and time-limits provided by the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

**Art. 16.** A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

**Art. 17.** Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of association, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the votes validly cast.

If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The present article does not apply in case the Company has a sole shareholder.

#### **Title V. Financial year - Profits**

**Art. 18.** The financial year of the Company shall begin on April 1<sup>st</sup> of each year and shall terminate on March 31<sup>st</sup> of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

It submits these documents with a report of the Company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least 5% of the net profit for the financial year has to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of ordinary shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the nominal value of the ordinary shares held by them, then,
- the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then,
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then,
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then,
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

If not all Classes of Shares are in existence in the Company at the time of the distribution, the balance of the total distributed amount (allocated to the holders of Class I Shares in accordance to previous paragraph), shall be allocated in its entirety to the shareholders holding shares starting with the last Class of Shares in existence in the alphabetical order (i.e in case only no Class I Shares are in existence, first to Class H Shares, then if no Class H Shares are in existence, to Class G Shares, and in such continuation until only ordinary shares are in existence).

In the same way, in case of cancellation of Class(es) of Shares, should the whole last outstanding class of shares (by reverse alphabetical order, e.g. Class I Shares in case all Classes have been subscribed, and if not the last Class of Shares in issue in the Company in the alphabetical order) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order, and in such continuation until only ordinary shares are in existence.

The share premium or other available reserves accounts may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

The shareholders may decide to pay interim dividends in accordance with the distribution priority rules set forth in this Article on the basis of statements of accounts prepared by the sole director, or, as the case may be, the board of directors, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The Board of Directors may decide to pay interim dividends to the extent and under terms permitted by the Article 72-2 of the amended law of August 10, 1915 governing commercial companies, applying the same rules as in paragraph three (3) of Article nineteen (19) of the Articles of Associations.

#### **Title VI. Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** The company may be dissolved and put into liquidation, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

In case of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers.

After payment of all debt of and charges against the Company and the expenses of liquidation, the net proceeds of liquidation shall be distributed by the liquidators to the shareholders applying the same rules as in paragraph three (3) of Article nineteen (19) of the Articles of Associations.

#### **Amendment of the articles of incorporation**

**Art. 21.** These Articles of Incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted under the conditions of quorum provided for in Article 67-1 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

#### **General disposition**

**Art. 22.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended and any specific agreement signed between the parties under private seal.

#### *Transitory dispositions*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on March 31<sup>st</sup>, 2016.

The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2016.

The first directors and the first independent auditor are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

In derogation of article 9 of the articles of association, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the Company.

#### *Subscription and payment*

The twenty million four hundred fifty thousand (20,450,000) Shares have been subscribed by the following companies as follows:

1) The Company Diversified Opportunities Fund, SICAV-FIS, prenamed, acting for the account of its sub fund "Global Opportunities 1", who, represented as stated here above, declares to subscribe to four million six hundred one thousand two hundred fifty (4,601,250) Shares with a par value of one US Dollars (USD 1.00-) each as follows:

- Ordinary shares: one million eight hundred sixty-seven thousand five hundred (1,867,500)
- Class A Shares: three hundred and three thousand seven hundred fifty (303,750)
- Class B Shares: three hundred and three thousand seven hundred fifty (303,750)
- Class C Shares: three hundred and three thousand seven hundred fifty (303,750)
- Class D Shares: three hundred and three thousand seven hundred fifty (303,750)
- Class E Shares: three hundred and three thousand seven hundred fifty (303,750)
- Class F Shares: three hundred and three thousand seven hundred fifty (303,750)
- Class G Shares: three hundred and three thousand seven hundred fifty (303,750)
- Class H Shares: three hundred and three thousand seven hundred fifty (303,750)
- Class I Shares: three hundred and three thousand seven hundred fifty (303,750).

2) The Company Diversified Opportunities Fund, SICAV-FIS, prenamed, acting for the account of its sub fund "Global Opportunities 2", who, represented as stated here above, declares to subscribe to four million six hundred one thousand two hundred fifty (4,601,250) Shares with a par value of one US Dollars (USD 1.00-) each as follows:

- Ordinary shares: one million eight hundred sixty-seven thousand five hundred (1,867,500)
- Class A Shares: three hundred and three thousand seven hundred fifty (303,750)
- Class B Shares: three hundred and three thousand seven hundred fifty (303,750)
- Class C Shares: three hundred and three thousand seven hundred fifty (303,750)
- Class D Shares: three hundred and three thousand seven hundred fifty (303,750)
- Class E Shares: three hundred and three thousand seven hundred fifty (303,750)
- Class F Shares: three hundred and three thousand seven hundred fifty (303,750)
- Class G Shares: three hundred and three thousand seven hundred fifty (303,750)
- Class H Shares: three hundred and three thousand seven hundred fifty (303,750)
- Class I Shares: three hundred and three thousand seven hundred fifty (303,750).

3) The Company SIP Participations (Luxembourg) S.A., prenamed, who, represented as stated here above, declares to subscribe to two million forty-five thousand (2,045,000) Shares with a par value of one US Dollars (USD 1.00-) each as follows:

- Ordinary shares: eight hundred thirty thousand (830,000)
- Class A Shares: one hundred thirty-five thousand (135,000)
- Class B Shares: one hundred thirty-five thousand (135,000)
- Class C Shares: one hundred thirty-five thousand (135,000)
- Class D Shares: one hundred thirty-five thousand (135,000)
- Class E Shares: one hundred thirty-five thousand (135,000)
- Class F Shares: one hundred thirty-five thousand (135,000)
- Class G Shares: one hundred thirty-five thousand (135,000)
- Class H Shares: one hundred thirty-five thousand (135,000)
- Class I Shares: one hundred thirty-five thousand (135,000).

4) The Company Najinvest S.D.C., prenamed, who, represented as stated here above, declares to subscribe to five million one hundred twelve thousand five hundred (5,112,500) Shares with a par value of one US Dollars (USD 1.00-) each as follows:

- Ordinary shares: two million seventy-five thousand (2,075,000)
- Class A Shares: three hundred thirty-seven thousand five hundred (337,500)
- Class B Shares: three hundred thirty-seven thousand five hundred (337,500)
- Class C Shares: three hundred thirty-seven thousand five hundred (337,500)
- Class D Shares: three hundred thirty-seven thousand five hundred (337,500)
- Class E Shares: three hundred thirty-seven thousand five hundred (337,500)
- Class F Shares: three hundred thirty-seven thousand five hundred (337,500)
- Class G Shares: three hundred thirty-seven thousand five hundred (337,500)
- Class H Shares: three hundred thirty-seven thousand five hundred (337,500)
- Class I Shares: three hundred thirty-seven thousand five hundred (337,500).

5) The Company Finaxer S.A., prenamed, who, represented as stated here above, declares to subscribe to two million forty-five thousand (2,045,000) Shares with a par value of one US Dollars (USD 1.00-) each as follows:

- Ordinary shares: eight hundred thirty thousand (830,000)
- Class A Shares: one hundred thirty-five thousand (135,000)
- Class B Shares: one hundred thirty-five thousand (135,000)
- Class C Shares: one hundred thirty-five thousand (135,000)
- Class D Shares: one hundred thirty-five thousand (135,000)
- Class E Shares: one hundred thirty-five thousand (135,000)
- Class F Shares: one hundred thirty-five thousand (135,000)
- Class G Shares: one hundred thirty-five thousand (135,000)
- Class H Shares: one hundred thirty-five thousand (135,000)
- Class I Shares: one hundred thirty-five thousand (135,000).

6) The Company Walupart S.A., prenamed, who, represented as stated here above, declares to subscribe to two million forty-five thousand (2,045,000) Shares with a par value of one US Dollars (USD 1.00-) each as follows:

- Ordinary shares: eight hundred thirty thousand (830,000)
- Class A Shares: one hundred thirty-five thousand (135,000)
- Class B Shares: one hundred thirty-five thousand (135,000)
- Class C Shares: one hundred thirty-five thousand (135,000)

- Class D Shares: one hundred thirty-five thousand (135,000)
- Class E Shares: one hundred thirty-five thousand (135,000)
- Class F Shares: one hundred thirty-five thousand (135,000)
- Class G Shares: one hundred thirty-five thousand (135,000)
- Class H Shares: one hundred thirty-five thousand (135,000)
- Class I Shares: one hundred thirty-five thousand (135,000).

All the shares have been entirely paid up in cash so that the Company has now at its disposal the sum of twenty million four hundred fifty thousand US Dollars (USD 20,450,000.00-) as was certified to the notary executing this deed.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in Article 26 of the law of August 10, 1915 governing commercial companies, as amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at EUR 7,100.-.

#### *Extraordinary general meeting*

And now, the appearing party, acting in the above stated capacities, representing the whole of the share capital, considering itself to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and passed the following resolutions:

#### *First resolution*

The number of directors is fixed at seven (7).

The following persons are elected as directors, their mandate shall expire at the general meeting which will be held in 2021:

#### *Class A Directors:*

- Mr. Christian FREY, born on 19/06/1968 in Aarau (Switzerland), residing at 6, Haldenstrasse, 8942 Oberrieden, Switzerland.
- Mrs Marie-Caroline PLAQUET, born on 10/08/1955 in Tournai (Belgium) residing at 1, rue Wastine, 7830 Silly, Belgium.
- Mr Gilles PLAQUET, born on 23/09/1958 in Tournai (Belgium), residing at 1, rue Michel Holyman, 7536 Vaulx, Belgium.
- Mr. Nicolas LHOIST, born on 28/01/1984 in Bruseels (Belgium), residing at 10, Avenue des Fleurs, 1150 Woluwe-Saint-Pierre, Belgium.
- Mr. Gilbert EKIERMAN, born on 02/08/1951 à Ixelles (Belgium), residing at 34, rue du Monastère, 1000 Brussels, Belgium.
- Mr. Laurent BADIN, born on 30/04/1955 à Bourgoin (France), residing at 79, Avenue Hamoir, 1180 Brussels, Belgium.

#### *Class B Director*

- Mr. Thomas PLAQUET, born on 24/10/1991 in Anderlecht (Belgium), residing at 123, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Mr. Gilles PLAQUET is appointed as the chairman of the board of directors.

Its mandate shall expire at the general meeting which will be held in 2021.

#### *Second Resolution*

The following company is appointed as Independent Auditor. Its mandate shall expire at the general meeting which will be held in 2016:

- The Company Grant Thornton Lux Audit, with registered office at 89A, Pafbruch, L-8308 Capellen, registered with the Trade and Companies Register under the number B 183.652.

#### *Third Resolution*

The company's registered office is located at 9, route des Trois Cantons, L-8399 Windhof.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.



The document having been read and translated into the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, said persons appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le 04 décembre.

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- La Société Diversified Opportunities Fund, SICAV-FIS, une Société Anonyme qualifiée de Société d'Investissement à Capital Variable - Fond d'Investissement Spécialisé, ayant son siège social au 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.435, intervenant pour le compte de son compartiment «Global Opportunities 1»,

dûment représentée par Madame Christel DETREMBLEUR, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 03 décembre 2015.

- La Société Diversified Opportunities Fund, SICAV-FIS, une Société Anonyme qualifiée de Société d'Investissement à Capital Variable - Fond d'Investissement Spécialisé, ayant son siège social au 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.435, intervenant pour le compte de son compartiment «Global Opportunities 2»,

dûment représentée par Madame Christel DETREMBLEUR, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 03 décembre 2015.

- La Société SIP Participations (Luxembourg) S.A., une Société Anonyme, ayant son siège social au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, en cours d'inscription auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

dûment représentée par Madame Christel DETREMBLEUR, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 03 décembre 2015.

- La Société Najinvest SDC, une Société de Droit Commun, ayant son siège social au 13, rue de Rochefort, B-6953 Forrières/Nassogne,

dûment représentée par Madame Christel DETREMBLEUR, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 03 décembre 2015.

- La Société Finaxer S.A., une Société Anonyme, ayant son siège social au 7, Avenue du Congo, B-1000 Bruxelles, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Bruxelles sous le numéro 0887789629,

dûment représentée par Madame Christel DETREMBLEUR, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 02 décembre 2015.

- La Société Walupart S.A., une Société Anonyme, ayant son siège social au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 62.750,

dûment représentée par Madame Christel DETREMBLEUR, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 02 décembre 2015.

Les procurations signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentée comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer et dont les statuts seront comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination - Siège social - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Par la présente, il est constitué une société anonyme réglementée par le droit luxembourgeois et, plus précisément par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que par les dispositions des présents statuts.

La Société existe sous la dénomination sociale de «STEVIA SIP S.A.».

**Art. 2.** Le siège de la Société est établi à Windhof.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'Assemblée Générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales,

sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

La Société peut aussi contracter toute garantie, gage ou toute autre forme de sûreté pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou d'une société du groupe.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

## **Titre II. Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital souscrit de la Société est fixé à vingt millions quatre cent cinquante mille US dollars (USD 20.450.000,00-) représenté par vingt millions quatre cent cinquante mille (20.450.000) actions d'une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,00-) chacune consistant en des Actions de Classes multiples comme suit: huit millions trois cent mille (8.300.000) Actions Ordinaires d'une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,00-) chacune, un million trois cent cinquante mille (1.350.000) Actions de Classe A d'une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,00-) chacune, un million trois cent cinquante mille (1.350.000) Actions de Classe B d'une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,00-) chacune, un million trois cent cinquante mille (1.350.000) Actions de Classe C d'une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,00-) chacune, un million trois cent cinquante mille (1.350.000) Actions de Classe D d'une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,00-) chacune, un million trois cent cinquante mille (1.350.000) Actions de Classe E d'une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,00-) chacune, un million trois cent cinquante mille (1.350.000) Actions de Classe F d'une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,00-) chacune, un million trois cent cinquante mille (1.350.000) Actions de Classe G d'une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,00-) chacune, un million trois cent cinquante mille (1.350.000) Actions de Classe H d'une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,00-) chacune et un million trois cent cinquante mille (1.380.000) Actions de Classe I d'une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,00-) chacune, chaque classe d'actions bénéficiant des droits tels que définis dans ces statuts.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Les actions de la Société adopteront la forme nominative.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société et y pourra être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra toutes les informations requises par l'article 39 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Le droit de propriété sur les actions de l'actionnaire en nom s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat, qui devra être signé par deux membres du conseil d'administration, constatera cette inscription et sera délivré sur demande à l'actionnaire.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action avant qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique à l'égard de la Société. Chaque action détient le même droit de vote.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

La Société dispose d'un capital autorisé de cinq millions cent douze mille cinq cents US dollars (USD 5.112.500,00-) selon lequel le Conseil d'Administration est autorisé, durant une période de cinq (5) années à partir de la date de publication de l'acte de constitution, d'émettre en une ou plusieurs fois, avec ou sans prime d'émission, un maximum de deux millions soixante-quinze mille (2.075.000) Actions Ordinaires, trois cent trente-sept mille cinq cents (337.500) Actions de Classe

A, trois cent trente-sept mille cinq cents (337.500) Actions de Classe B, trois cent trente-sept mille cinq cents (337.500) Actions de Classe C, trois cent trente-sept mille cinq cents (337.500) Actions de Classe D, trois cent trente-sept mille cinq cents (337.500) Actions de Classe E, trois cent trente-sept mille cinq cents (337.500) Actions de Classe F, trois cent trente-sept mille cinq cents (337.500) Actions de Classe G, trois cent trente-sept mille cinq cents (337.500) Actions de Classe H et trois cent trente-sept mille cinq cents (337.500) Actions de Classe I, chacune d'une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,00-).

Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé et spécialement de l'article 32-4 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

La Société pourra, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et dans le respect des règles suivantes, racheter ses propres actions.

Le capital social de la Société peut être réduit notamment par l'annulation d'Actions y compris par l'annulation de l'entière d'une ou plusieurs Classes d'Actions par le rachat et l'annulation de toutes les Actions émises pour cette/ces classe (s). Dans le cas de rachats et annulations de Classes d'Actions par la Société, ces rachats et annulations d'Actions doivent être faits dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par les Actions de Classe I et, si aucune Action de Classe I n'existe, par la dernière Classe d'Actions émises dans la Société dans l'ordre alphabétique).

Le Conseil d'Administration doit envoyer un avis aux actionnaires de la Classe d'Actions concernée, précisant le nombre d'Actions à racheter de la Classe concernée et la date à laquelle le rachat doit avoir lieu. Le rachat des Actions ne doit pas avoir pour effet de réduire l'actif net de la Société en-dessous du total du capital social souscrit et des réserves qui ne peuvent pas être distribués conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et à ces statuts. Partant, le rachat peut seulement être effectué au moyen de sommes provenant des bénéfices ou d'une nouvelle émission d'actions ou de sommes provenant des réserves disponibles telles que les réserves de primes d'émission.

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe d'Actions, une telle Classe d'Actions donne droit à ses détenteurs au pro rata de leurs détentions dans cette classe, au Montant Total d'Annulation (tel que défini ci-après) de cette classe (sans toutefois que le Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des actionnaires puisse être supérieur au Montant Disponible) et les détenteurs d'actions de la classe rachetée et annulée d'actions recevront de la part de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action pour chaque action de la Classe concernée détenue par eux et annulée. La Valeur d'Annulation par Action sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre d'Actions émises dans la Classe d'Actions à être rachetée et annulée. Le Montant Total d'Annulation sera déterminé par le Conseil d'Administration et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires sur la base de Comptes Intérimaires concernés.

Le Montant Total d'Annulation pour chaque Classe d'Actions sera égal au Montant Disponible de la Classe d'Actions considérée au moment de l'annulation de la classe concernée, à moins que l'assemblée générale des actionnaires n'en décide autrement dans les formes et conditions requises pour la modification de ces statuts étant cependant entendu que le Montant Total d'Annulation ne sera jamais supérieur à ce Montant Disponible. Le Conseil d'Administration peut choisir d'exclure de la détermination du Montant Total d'Annulation, le montant de la prime d'émission librement distribuable supérieure au montant des pertes (en ce compris les pertes reportées), en partie ou dans sa totalité. A compter du rachat et de l'annulation d'Actions de la classe concernée, la Valeur d'Annulation par Action devient exigible et payable par la Société. Immédiatement après le paiement du Montant Total d'Annulation, le Conseil d'Administration prendra les mesures appropriées comprenant, mais n'étant pas limitées à, la convocation d'une assemblée générale des actionnaires en vue de réduire le capital social par l'annulation des Actions rachetées.

Le Montant Disponible signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) auxquels l'actionnaire de la Classe d'Action concernée aurait droit aux distributions de dividendes en accord avec les dispositions des présents statuts, augmenté (i) des primes d'émission librement distribuables et des autres réserves librement distribuables (ii) de toute réduction du capital social et de toute réduction de la réserve légale relative à la classe d'actions à annuler mais diminué (i) de toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) de toute somme à affecter dans un compte de réserve conformément aux exigences de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ou de ces statuts, à chaque fois tels que déterminés sur base des Comptes Intérimaires et (iii) de tous les dividendes accumulés et impayés pour autant qu'ils ne soient pas déjà venus réduire les Bénéfices Nets, (afin d'éviter tout doute, sans double comptage) de telle sorte que:

$$AA = (NP+P+CR) - (L+LR+LD)$$

Où:

AA = Montant Disponible

NP = Bénéfices Nets (y compris les bénéfices reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et toute autre réserve librement distribuable

CR = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale afférente à la Classe d'Actions devant être annulée

L = pertes (y compris les pertes reportées)

LR = toute somme à affecter dans un compte de réserve conformément aux exigences de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ou de ces statuts.

LD = tous les dividendes accumulés et impayés pour autant qu'ils ne soient pas déjà venus réduire les Bénéfices Nets.

Les Comptes Intérimaires signifient les comptes intérimaires de la Société préparés par le Conseil d'Administration à la Date des Comptes Intérimaires concernés.

La Date des Comptes Intérimaires signifie la date qui n'est pas antérieure de plus de huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe d'Actions concernée.

### **Titre III. Conseil d'Administration - Surveillance de la Société**

**Art. 6.** La Société sera gérée par un ou plusieurs administrateurs, actionnaires ou non. En cas de pluralité d'administrateurs, les administrateurs constituent un Conseil d'Administration, étant l'organe chargé de l'administration et de la représentation de la Société et qui comprendra un ou plusieurs administrateurs de catégorie A et un ou plusieurs administrateurs de catégorie B. Dans la mesure où le terme "administrateur unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au "Conseil d'Administration" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à l'«administrateur unique».

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'actionnaire / aux actionnaires.

**Art. 8.** La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs administrateurs ou à toute autre personne, actionnaire ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du Conseil d'Administration. La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

**Art. 9.** Le Conseil d'Administration doit choisir un président du Conseil d'Administration parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni actionnaire ni membre du Conseil d'Administration.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur catégorie, leurs émoluments et la durée de leur mandat.

Tout administrateur peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires. Un administrateur, étant également actionnaire de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation. Tout administrateur exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout administrateur sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

**Art. 10.** Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de administration doit être donné à tous les administrateurs par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt (20) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, le délai sera réduit à quarante-huit (48) heures. Dans ce cas, l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de administration. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'Administration, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Le président du Conseil d'Administration préside à toute réunion du Conseil d'Administration. En son absence, le Conseil d'Administration peut provisoirement élire un autre administrateur comme président temporaire.

**Art. 11.** Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres, y inclus au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B, est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion du Conseil d'Administration, comprenant au moins le vote d'un administrateur de catégorie A et le vote d'un administrateur de catégorie B. Le Président du Conseil ne dispose pas d'une voix prépondérante.

Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre administrateur comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur qui prend part à une réunion du conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de administration dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les administrateurs sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque administrateur, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du Conseil d'Administration qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le Conseil d'Administration de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration. Cet administrateur ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un administrateur unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et l'Administrateur unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause.

Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de administration, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

L'Administrateur unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de administration, par deux administrateurs ou par le administrateur unique, le cas échéant.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B ou par la signature de l'administrateur unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'administrateur unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

**Art. 13.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs Commissaires ou par un ou plusieurs Réviseurs d'Entreprises Agréés, au choix des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires, qui nomme les Commissaires ou les Réviseurs d'Entreprises Agréés, déterminera le nombre et la durée de leur mandat. Le(s) Commissaire(s) ou le(s) Réviseur(s) d'Entreprise(s) Agréé(s) peut (peuvent) être réélu(s) pour un nouveau mandat.

Le(s) commissaire(s) ou le(s) Réviseur(s) d'Entreprise(s) Agréé(s) est (sont) élu(s) par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises. Tout commissaire peut être démis de ses fonctions à tout moment avec ou sans justification par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises.

#### **Titre IV. Assemblées Générales des Actionnaires**

**Art. 14.** L'assemblée générale des actionnaires dûment constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Elle doit être obligatoirement convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société en fait la demande auprès du conseil d'administration de la Société. Un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peut requérir d'ajouter un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes devront être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée avec accusé de réception au moins cinq (5) jour avant la date de l'assemblée.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de septembre de chaque année à 17 heures. Si ce jour est un jour férié légal à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs. Les convocations et la tenue des assemblées se feront dans les délais et suivant le quorum prévu par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sauf dispositions contraire dans les présents.

Les actionnaires qui prennent part à l'assemblée par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification sont censés être présents pour la prise en compte des quorums de présence et de vote. Les moyens de communication susvisés doivent permettre aux personnes participant à l'assemblée de s'entendre l'une et l'autre sans discontinuité et doivent permettre une participation effective de toutes ces personnes à l'assemblée.

**Art. 16.** Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par procuration écrite, par télécopie ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante.

Tout actionnaire peut voter à l'aide des bulletins de vote en l'envoyant par courrier ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui lui auront été envoyés par la Société et qui devront indiquer au moins l'endroit, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de la réunion, la proposition soumise au vote de l'assemblée, et pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumise au vote, en cochant la case appropriée.

Les bulletins de vote n'indiquant ni vote en faveur, ni vote contre, ni abstention, seront déclarés nuls. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale à laquelle ils se réfèrent.

**Art. 17.** Les décisions de toute assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées, sauf lorsque ces décisions portent sur des modifications à apporter aux statuts, auquel cas ces décisions devront être adoptées à la majorité des deux tiers des voix valablement exprimées.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation et publication préalable.

Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société n'a qu'un actionnaire unique.

#### **Titre V. Année sociale - Bénéfices**

**Art. 18.** L'exercice social de la Société commence le premier avril et finit le trente et un mars de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la Société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice annuel net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde peut être distribué aux actionnaires sur décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Pour toute année où la Société décide de procéder à des distributions de dividende, tiré des bénéfices nets et des réserves disponibles provenant de bénéfices reportées, y compris les primes d'émission, le montant alloué à cet effet devra être distribué selon l'ordre de priorité suivant:

- Tout d'abord, les détenteurs d'Actions Ordinaires seront en droit de recevoir des distributions de dividende relatives à cette année pour un montant égal à zéro virgule dix pourcent (0,10%) de la valeur nominale des actions ordinaires qu'ils détiennent, puis

- les détenteurs d'Actions de Classe A seront en droit de recevoir des distributions de dividende relatives à cette année pour un montant égal à zéro virgule quinze pourcent (0,15%) de la valeur nominale des Actions de Classe A qu'ils détiennent, puis

- les détenteurs d'Actions de Classe B seront en droit de recevoir des distributions de dividende relatives à cette année pour un montant égal à zéro virgule vingt pourcent (0,20%) de la valeur nominale des Actions de Classe B qu'ils détiennent, puis

- les détenteurs d'Actions de Classe C seront en droit de recevoir des distributions de dividende relatives à cette année pour un montant égal à zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) de la valeur nominale des Actions de Classe C qu'ils détiennent, puis

- les détenteurs d'Actions de Classe D seront en droit de recevoir des distributions de dividende relatives à cette année pour un montant égal à zéro virgule trente pourcent (0,30%) de la valeur nominale des Actions de Classe D qu'ils détiennent, puis

- les détenteurs d'Actions de Classe E seront en droit de recevoir des distributions de dividende relatives à cette année pour un montant égal à zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35%) de la valeur nominale des Actions de Classe E qu'ils détiennent, puis

- les détenteurs d'Actions de Classe F seront en droit de recevoir des distributions de dividende relatives à cette année pour un montant égal à zéro virgule quarante pourcent (0,40%) de la valeur nominale des Actions de Classe F qu'ils détiennent, puis

- les détenteurs d'Actions de Classe G seront en droit de recevoir des distributions de dividende relatives à cette année pour un montant égal à zéro virgule quarante-cinq pourcent (0,45%) de la valeur nominale des Actions de Classe G qu'ils détiennent, puis

- les détenteurs d'Actions de Classe H seront en droit de recevoir des distributions de dividende relatives à cette année pour un montant égal à zéro virgule cinquante pourcent (0,50%) de la valeur nominale des Actions de Classe H qu'ils détiennent, puis

- les détenteurs d'Actions de Classe I seront en droit de recevoir le solde du dividende distribué.

Si toutes les Classes d'Actions n'existent pas dans la Société au moment de la distribution de dividende, le solde du montant total distribué (alloué aux détenteurs des Actions de Classe I conformément à l'alinéa précédent) sera alloué en son intégralité aux actionnaires détenant les Actions de la dernière Classe existante dans l'ordre alphabétique (dans le cas où il n'existe aucune Actions de Classe I, en premier les Actions de Classe H, puis si aucune Action de Classe H n'existe, les Actions de Classe G ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus que des actions ordinaires).

Dans cette même optique, en cas d'annulation de Classes d'Actions, si la dernière Classe d'Actions existante (par ordre alphabétique inversé, les Actions de Classe I dans l'hypothèse où toutes les actions ont été émises et, dans la négative, la dernière Classe d'Actions émise par ordre alphabétique) a été annulée consécutivement à son rachat ou autrement au moment de la distribution de dividende, le solde du dividende distribué sera alloué aux détenteurs de la précédente Classe d'Actions existante par ordre alphabétique inversé, ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus que des actions ordinaires.

La prime d'émission ou d'autres réserves disponibles peuvent être distribuée aux actionnaires sur décision de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Les actionnaires peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes en conformité avec les règles de priorité de distribution établies dans le présent Article sur la base d'un état comptable préparé par l'administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration, duquel il apparaît que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés ainsi que des réserves et primes distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve en vertu de la loi.

Le Conseil d'Administration peut décider de payer un acompte sur dividende dans la mesure et selon les termes fixés à l'article 72-2 de la loi coordonnée du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, en respectant les mêmes règles que celles fixées au paragraphe trois (3) de l'article dix-neuf (19) des Statuts.

#### **Titre VI. Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La Société peut être dissoute et mise en liquidation à tout moment, par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant suivant les modalités prévues pour la modification de ces statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leurs pouvoirs.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société ainsi que les frais de liquidation, le boni de liquidation sera distribué par le liquidateur en faveur des Actionnaires conformément aux règles fixées au paragraphe trois (3) de l'article dix-neuf (19) des Statuts.

#### **Modifications statutaires**

**Art. 21.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **Dispositions générales**

**Art. 22.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et à tout autre convention signée entre les parties sous seing privé.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 mars 2016.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2016.

Les premiers administrateurs et le premier Réviseur d'Entreprises Agréé sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société.

Par dérogation à l'article 9 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la Société.

#### *Souscription et paiement*

Les vingt millions quatre cent cinquante mille (20.450.000) actions ont été souscrites par les sociétés suivantes:

1) La Société Diversified Opportunities Fund, SICAV-FIS, prénommée, agissant pour le compte de son compartiment «Global Opportunities 1» qui, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire à quatre millions six cent et un mille deux cent cinquante (4.601.250) Actions d'une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,00-) chacune comme suit:

- Actions Ordinaires: un million huit cent soixante-sept mille cinq cents (1.867.500)

- Actions de Classe A: trois cent et trois mille sept cent cinquante (303.750)
- Actions de Classe B: trois cent et trois mille sept cent cinquante (303.750)
- Actions de Classe C: trois cent et trois mille sept cent cinquante (303.750)
- Actions de Classe D: trois cent et trois mille sept cent cinquante (303.750)
- Actions de Classe E: trois cent et trois mille sept cent cinquante (303.750)
- Actions de Classe F: trois cent et trois mille sept cent cinquante (303.750)
- Actions de Classe G: trois cent et trois mille sept cent cinquante (303.750)
- Actions de Classe H: trois cent et trois mille sept cent cinquante (303.750)
- Actions de Classe I: trois cent et trois mille sept cent cinquante (303.750)

2) La Société Diversified Opportunities Fund, SICAV-FIS, prénommée, agissant pour le compte de son compartiment «Global Opportunities 2» qui, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire à quatre millions six cent et un mille deux cent cinquante (4.601.250) Actions d'une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,00-) chacune comme suit:

- Actions Ordinaires: un million huit cent soixante-sept mille cinq cents (1.867.500)
- Actions de Classe A: trois cent et trois mille sept cent cinquante (303.750)
- Actions de Classe B: trois cent et trois mille sept cent cinquante (303.750)
- Actions de Classe C: trois cent et trois mille sept cent cinquante (303.750)
- Actions de Classe D: trois cent et trois mille sept cent cinquante (303.750)
- Actions de Classe E: trois cent et trois mille sept cent cinquante (303.750)
- Actions de Classe F: trois cent et trois mille sept cent cinquante (303.750)
- Actions de Classe G: trois cent et trois mille sept cent cinquante (303.750)
- Actions de Classe H: trois cent et trois mille sept cent cinquante (303.750)
- Actions de Classe I: trois cent et trois mille sept cent cinquante (303.750)

3) La Société SIP Participations (Luxembourg) S.A., prénommée, qui, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire à deux millions quarante-cinq mille (2.045.000) Actions d'une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,00-) chacune comme suit:

- Actions Ordinaires: huit cent trente mille (830.000)
- Actions de Classe A: cent trente-cinq mille (135.000)
- Actions de Classe B: cent trente-cinq mille (135.000)
- Actions de Classe C: cent trente-cinq mille (135.000)
- Actions de Classe D: cent trente-cinq mille (135.000)
- Actions de Classe E: cent trente-cinq mille (135.000)
- Actions de Classe F: cent trente-cinq mille (135.000)
- Actions de Classe G: cent trente-cinq mille (135.000)
- Actions de Classe H: cent trente-cinq mille (135.000)
- Actions de Classe I: cent trente-cinq mille (135.000)

4) La Société Najinvest S.D.C., prénommée, qui, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire à cinq millions cent douze mille cinq cents (5.112.500) Actions d'une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,00-) chacune comme suit:

- Actions Ordinaires: deux millions soixante-quinze mille (2.075.000)
- Actions de Classe A: trois cent trente-sept mille cinq cents (337.500)
- Actions de Classe B: trois cent trente-sept mille cinq cents (337.500)
- Actions de Classe C: trois cent trente-sept mille cinq cents (337.500)
- Actions de Classe D: trois cent trente-sept mille cinq cents (337.500)
- Actions de Classe E: trois cent trente-sept mille cinq cents (337.500)
- Actions de Classe F: trois cent trente-sept mille cinq cents (337.500)
- Actions de Classe G: trois cent trente-sept mille cinq cents (337.500)
- Actions de Classe H: trois cent trente-sept mille cinq cents (337.500)
- Actions de Classe I: trois cent trente-sept mille cinq cents (337.500)

5) La Société Finaxer S.A., prénommée, qui, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire à deux millions quarante-cinq mille (2.045.000) Actions d'une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,00-) chacune comme suit:

- Actions Ordinaires: huit cent trente mille (830.000)
- Actions de Classe A: cent trente-cinq mille (135.000)
- Actions de Classe B: cent trente-cinq mille (135.000)
- Actions de Classe C: cent trente-cinq mille (135.000)
- Actions de Classe D: cent trente-cinq mille (135.000)



- Actions de Classe E: cent trente-cinq mille (135.000)
- Actions de Classe F: cent trente-cinq mille (135.000)
- Actions de Classe G: cent trente-cinq mille (135.000)
- Actions de Classe H: cent trente-cinq mille (135.000)
- Actions de Classe I: cent trente-cinq mille (135.000)

6) La Société Walupart S.A., prénommée, qui, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire à deux millions quatre-vingt-cinq mille (2.045.000) Actions d'une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,00-) chacune comme suit:

- Actions Ordinaires: huit cent trente mille (830.000)
- Actions de Classe A: cent trente-cinq mille (135.000)
- Actions de Classe B: cent trente-cinq mille (135.000)
- Actions de Classe C: cent trente-cinq mille (135.000)
- Actions de Classe D: cent trente-cinq mille (135.000)
- Actions de Classe E: cent trente-cinq mille (135.000)
- Actions de Classe F: cent trente-cinq mille (135.000)
- Actions de Classe G: cent trente-cinq mille (135.000)
- Actions de Classe H: cent trente-cinq mille (135.000)
- Actions de Classe I: cent trente-cinq mille (135.000)

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de vingt millions quatre cent cinquante mille US dollars (USD 20.450.000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été accomplies.

#### *Frais*

Les frais incombant à la Société du chef de sa constitution sont évalués à environ EUR 7.100,-.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, le comparant, ès-qualités qu'il agisse, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à sept (7)

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui sera tenue en 2021:

##### *Administrateurs de catégorie A:*

- Monsieur Christian FREY, né le 19/06/1968 à Aarau (Suisse), demeurant au 6, Haldenstrasse, 8942 Oberrieden, Suisse.
- Madame Marie-Caroline PLAQUET, née le 10/08/1955 à Tournai (Belgique), demeurant au 1, rue Wastine, 7830 Silly, Belgique.
- Monsieur Gilles PLAQUET, né le 23/09/1958 à Tournai (Belgique), demeurant au 1, rue Michel Holyman, 7536 Vaulx, Belgique.
- Monsieur Nicolas LHOIST, né le 28/01/1984 à Bruxelles (Belgique), demeurant au 10, Avenue des Fleurs, 1150 Woluwe-Saint-Pierre, Belgique.
- Monsieur Gilbert EKIERMAN, né le 02/08/1951 à Ixelles (Belgique), demeurant au 34, rue du Monastère, 1000 Bruxelles, Belgique.
- Monsieur Laurent BADIN, né le 30/04/1955 à Bourgoin (France), demeurant au 79, Avenue Hamoir, 1180 Bruxelles, Belgique.

##### *Administrateur de catégorie B:*

- Monsieur Thomas PLAQUET, né le 24/10/1991 à Anderlecht (Belgique) demeurant au 123, rue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Monsieur Gilles PLAQUET prénommé est nommé aux fonctions de président du Conseil d'Administration. Son mandat expirera également à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui sera tenue en 2021.

#### *Deuxième résolution*

Est appelé aux fonctions de Réviseur d'Entreprises Agréé, son mandat expirant à l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue en 2021:

- La société Grant Thornton Lux Audit, société anonyme, ayant son siège social au 89A, Pafebruch, L-8308 Capellen, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B n°183.652.

*Troisième résolution*

Le siège social de la Société est fixé au 9, rue des Trois Cantons, L-8399 Windhof.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DETREMBLEUR, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 08 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/38965. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015204101/1016.

(150229610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2015.

**ALNEB S.à r.l., Algemene Nederlandse Beheermaatschappij S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Algemene Nederlandse Beheermaatschappij S.A.).**

Siège social: L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours.

R.C.S. Luxembourg B 80.766.

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of December.

Before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-Les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Mr. Marius Kaskas, born in Athens (Greece) on 7 September 1956, economist, with address in 15, rue des Carrefours, L-8124 Bridel, Grand-duchy of Luxembourg,

here represented by Mr. Yves Mertz, certified accountant, with professional address in 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, given in Luxembourg, on December 2015.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of ALGEMENE NEDERLANDSE BEHEERMAATSCHAPPIJ S.A. (the "Company"), a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 80766, incorporated following a deed of Maître Frank Baden, notary then residing in Luxembourg, of 12 February 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 818 of 27 September 2001. The articles of association of the Company have been amended following a deed of Maître Joseph Elvinger, notary then residing in Luxembourg, of 12 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 305 of 3 February 2014.

The appearing party representing the entire share capital and having waived any notice requirement, the general meeting of the Sole Shareholder is regularly constituted and may validly deliberate on the following agenda:

*Agenda*

1. Change of the legal form of the Company from a public limited liability company (société anonyme) into a private limited liability company (société à responsabilité limitée);
2. Change of the name of the Company from "ALGEMENE NEDERLANDSE BEHEERMAATSCHAPPIJ S.A." to "ALGEMENE NEDERLANDSE BEHEERMAATSCHAPPIJ S.à r.l.", in abridged "ALNEB S.à r.l.";
3. Confirmation of the mandates of two of four directors (administrateurs) of the Company as managers (gérants) of the Company for an unlimited period of time, and decision to give full and entire discharge to the other directors;
4. Revocation of the mandate of the statutory auditor;

5. Confirmation of the address of the registered office of the Company;
6. Full restatement of the articles of association of the Company, including also an English version of the articles of association;
7. Miscellaneous.

Having duly considered the item on the agenda, the Sole Shareholder takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder decides to change the legal form of the Company from a public limited liability company (société anonyme) into a private limited liability company (société à responsabilité limitée), after having duly considered the interim accounts of the Company dated as of 30 November 2015.

*Second resolution*

The Sole Shareholder decides to change the name of the Company from “ALGEMENE NEDERLANDSE BEHEERMAATSCHAPPIJ S.A.” to “ALGEMENE NEDERLANDSE BEHEERMAATSCHAPPIJ S.à r.l.”, in abridged “ALNEB S.à r.l.”.

*Third resolution*

The Sole Shareholder decides to confirm the mandates of the following two directors (administrateurs) of the Company, as new managers (gérants) of the Company for an unlimited period of time:

- Monsieur Marius Kaskas, prenamed, and
- Monsieur Yves Mertz, chartered accountant, born in Arlon (Belgium) on 19 of September 1957, with professional address in 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

Furthermore, the Sole Shareholder resolves to give full and entire discharge to the other directors of the Company for the execution of their duties.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder decides to revoke the mandate of the statutory auditor, CER INTERNATIONAL SA, a company incorporated and existing under the laws of Belize, registered with the Trade and Companies Register of Belize City under registration number I.B.C. n° 12971, with immediate effect.

*Fifth resolution*

To the extent necessary, the Sole Shareholder decides to confirm the address of the registered office of the Company at L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours, Grand Duchy of Luxembourg.

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder decides to completely restate the articles of association of the Company, to adapt them to the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) as follows:

**“Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Laws”) and by the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”).

The Company is, at incorporation, composed of one single shareholder.

The Company will exist under the name of “ALGEMENE NEDERLANDSE BEHEERMAATSCHAPPIJ S.à r.l.” in abridged “ALNEB S.à r.l.”.

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the municipality of Kopstal, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Object.** The company has as object to do, for its account or for the account of third persons or in participations, in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad, any assistance and counseling to companies, associations, groups of companies, communities or private persons with or without lucrative object, of public and/or private character, in particular on the areas relating to their management, organization, representation, restructuring (including without limitation their acquisition operations, merger and split), financing, privatization, international expansion, relations with the public state organizations, communities or supranational. It may realize for their account market research in various economic sectors and to assist them with its advices in the development of their economic and financial projects.

It may conclude any agreement relating to management, control and advice with the associate or affiliated companies.

The Company may engage in all commercial activities relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a company limited by share capital or of a private company, and the administration, management, control and development of such participations.

In particular, the Company may use its funds for the creation, management, development and the realization of a portfolio comprising all types of transferable securities, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise as well as realize them by sale, transfer, exchange, grant any assistance, loans, advances or guarantees to any company in which it has a direct or indirect interest.

The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not and in general carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money.

The company may develop any land acquired by the Company or in which it is interested and in particular by laying out and preparing the same for building purposes, constructing, altering, putting down, decorating, maintaining, fitting up and improving buildings, and conveniences and by paving, draining, cultivating, letting or building lease or building agreement and by advancing money to and entering into contracts and arrangements of all kinds with builders, tenants and others.

The Company may construct, maintain and alter any building or works necessary or convenient for any of the purposes of the Company.

The company may also engage with the management of hotels and apartments.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 28 of the Articles of Incorporation.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

### Chapter III. Managers, Auditors

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the “Manager(s)”).

If more than one (1) Manager is appointed, they shall form a board of managers (the “Board of Managers”).

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for reappointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) shall be within the competence of the Managers.

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of each manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

**Art. 12. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the “Chairman”). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the “Secretary”).

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman, if so appointed, or by any other Manager. The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the date, the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 13. Resolutions of the Managers.** The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the Secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by any manager.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 15. Conflicts of Interest.** If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Managers' Liability - Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of being or having been Manager, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

#### Chapter IV. Shareholders

**Art. 17. Powers of the Shareholders.** The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 18. General Meetings.** If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 19. Notice of General Meetings.** Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the date, the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 20. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxyholder.

**Art. 21. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 22. Vote.** At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

**Art. 23. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

#### **Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits**

**Art. 24. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 25. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 26. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Managers or, as the case may be, the Board of Managers, may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Managers or, as the case may be, the Board of Managers, fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### **Chapter VI. Dissolution, Liquidation**

**Art. 27. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

## Chapter VII. Applicable law

**Art. 28. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.”

### *Costs and expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately two thousand three hundred Euro (EUR 2.300.-).

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing person, known to the undersigned notary by surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le onze décembre.

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-Les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

#### A COMPARU:

Monsieur Marius Kaskas, né à Athènes (Grèce) le 7 septembre 1956, économiste, demeurant au 15, rue des Carrefours, L-8124 Bridel, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représenté par Monsieur Yves Mertz, expert-comptable, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg, le décembre 2015.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Lequel comparant est l'actionnaire unique (l'«Actionnaire Unique») de ALGEMENE NEDERLANDSE BEHEER-MAATSCHAPPIJ S.A. (la «Société»), une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15 rue des Carrefours, L-8124 Bridel, et inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 80766, constituée par acte de Maître Frank Baden, notaire alors de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 12 février 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 27 septembre 2001, sous le numéro 818. Les statuts de la Société ont été modifiés par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire alors de résidence à Luxembourg, le 12 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 3 février 2014, sous le numéro 305.

Lequel comparant représentant l'intégralité du capital social déclare avoir renoncé à toute formalité de convocation et peut valablement délibérer sur tous les points figurants à l'ordre du jour suivant:

### *Agenda*

1. Conversion de la forme juridique de la Société de société anonyme en une société à responsabilité limitée;
2. Changement de la dénomination de la Société de «ALGEMENE NEDERLANDSE BEHEERMAATSCHAPPIJ S.A.» en «ALGEMENE NEDERLANDSE BEHEERMAATSCHAPPIJ S.à r.l.», en abrégé «ALNEB S.à r.l.»;
3. Confirmation des mandats de deux des quatre administrateurs de la Société comme gérants de la Société pour une durée illimitée et décharge pleine et entière à donner aux autres administrateurs;
4. Révocation du mandat du commissaire aux comptes;
5. Confirmation de l'adresse du siège social de la Société;
6. Refonte intégrale des statuts de la Société en incluant également une version anglaise des statuts de la Société;
7. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'Actionnaire Unique adopte et requiert le notaire instrumentant d'acter, les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'Actionnaire Unique décide de changer la forme juridique de la Société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée, après avoir dûment considéré les comptes intermédiaires de la Société au 31 novembre 2015 préparés par le conseil d'administration de la Société.



### *Deuxième résolution*

L'Actionnaire Unique décide de changer la dénomination de la Société de «ALGEMENE NEDERLANDSE BEHEER-MAATSCHAPPIJ S.A.» en «ALGEMENE NEDERLANDSE BEHEERMAATSCHAPPIJ S.à r.l.», en abrégé «ALNEB S.à r.l.»

### *Troisième résolution*

L'Actionnaire Unique décide de confirmer les mandats de deux des quatre administrateurs de la Société, comme gérants de la Société, et ce pour une durée illimitée, à savoir:

- Monsieur Marius Kaskas, préqualifié;
- Monsieur Yves Mertz, expert-comptable, né le 19 septembre 1957 à Arlon (Belgique) demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

De plus, l'Actionnaire Unique décide de donner pleine et entière décharge aux autres administrateurs pour l'exécution de leurs fonctions.

### *Quatrième résolution*

L'Actionnaire Unique décide de révoquer le mandat du commissaire aux comptes, à savoir CER INTERNATIONAL SA, une société constituée et existante sous les lois de Belize, inscrite auprès du Trade and Companies Register de Belize City sous le numéro d'inscription I.B.C. n°12971, avec effet immédiat.

### *Cinquième résolution*

Dans la mesure du nécessaire, l'Actionnaire Unique décide de confirmer l'adresse du siège social de la Société au 15, rue des Carrefours, L-8124 Bridel, Grand-Duché de Luxembourg.

### *Sixième résolution*

L'Actionnaire Unique décide de refondre totalement les statuts de la Société, pour les adapter à la forme juridique de la société à responsabilité limitée comme suit:

## **«Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte, lors de sa constitution, un associé unique.

La Société adopte la dénomination «ALGEMENE NEDERLANDSE BEHEERMAATSCHAPPIJ S.à r.l.», en abrégé «ALNEB S.à r.l.».

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Kopstal, Grand- Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

**Art. 3. Objet.** La société a pour objet d'effectuer, pour son compte ou pour le compte de tiers ou en participations, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, toute assistance et conseil aux entreprises, associations, groupements, collectivités ou particuliers poursuivant ou non un but lucratif, de caractère public et/ou privé, notamment dans les domaines relatifs à leur gestion, organisation, représentation, restructuration (en ce compris de manière non limitative leurs opérations d'acquisition, de fusion et de scission), financement, privatisation, expansion internationale, relations avec des organismes publiques étatiques, communautaires ou supranationaux. Elle peut effectuer pour leur compte des études de marchés dans différents secteurs économiques et les assister de ses avis dans leurs projets de développement économique et financier.

Elle peut conclure toute convention de gestion, de contrôle et de conseil avec de sociétés associées ou filiales.

La société pourra faire toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les

réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

La Société pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente et la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités.

La Société pourra exploiter tous terrains acquis par la société ou auxquelles elle est intéressée et en particulier les déposés et les préparés à de fins de construction, bâtissant, modifiant, démolissant, décorant, entretenant, aménageant, améliorant des immeubles, et des convenances et en les pavant, drainant, cultivant, louant ou bail à loyer ou contrat de construction et en prêtant de fonds et en concluant de contrats et des arrangements de toute sorte avec de constructeurs, propriétaires et d'autres.

La société pourra construire, maintenir et modifier toute construction ou réaliser travaux nécessaire ou utile en relation aux objets de la société.

La société peut s'engager à la gestion d'hôtels et appartements

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 28 des Statuts.

## Chapitre II. Capital, Parts sociales

**Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à trente-et-un-mille euros (EUR 31,000.-) divisé en trois cent dix (310) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

## Chapitre III. Gérants, Commissaires

**Art. 9. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si plus de un (1) Gérant sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de chaque Gérant.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président, s'il y en a un, ou par tout autre Gérant.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 13. Résolutions des Gérants.** Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par un Gérant.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflits d'Intérêt.** Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations

d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

#### Chapitre IV. Des associés

**Art. 17. Pouvoirs des Associés.** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 18. Assemblées Générales.** Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

**Art. 19. Convocation des Assemblées Générales.** A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 20. Présence - Représentation.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

**Art. 21. Procédure.** Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 22. Vote.** Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit),

les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

**Art. 23. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

#### Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 24. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 25. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 26. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

#### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 27. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

#### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 28. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

##### *Frais et dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présents, sont estimées à environ deux mille trois cents euros (EUR 2.300.-).

##### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Y. Mertz, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 14 décembre 2015. GAC/2015/10970. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 17 décembre 2015.

Référence de publication: 2015204270/634.

(150229800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

**Emerisque Brands S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.296.000,00.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 193.727.

In the year two thousand and fifteen, on the second day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Cavaliere Holdings S.à r.l., having its registered office at 1 Côte d'Eich L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B177.063,

Hereby represented by Annick Braquet, residing professionally in 101 Rue Cents L-1319 Luxembourg, by virtue of proxy established under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party, represented as stated here above, is the Sole Shareholder of Emerisque Brands S.à r.l. (the "Company"), having its registered office at 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg on the 22<sup>nd</sup> of December 2014, published in the *Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations* number 460, on the 19<sup>th</sup> of February 2015, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B193727, and representing the entire capital of the Company,

II. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Decision to change the Company's accounting year from 1<sup>st</sup> of January to 31<sup>st</sup> of December to 1<sup>st</sup> of June to 31<sup>st</sup> of May.

2. Decision to amend Article 14 of the Company to reflect the above modification,

3. Decision to amend Article 17 of the Company to reflect the above modification,

4. Decision to have an extended transitory accounting period, started 1<sup>st</sup> of January 2015 and ending 31<sup>st</sup> May 2016.

III. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

*First resolution:*

It is resolved to change the Company's accounting year from 1<sup>st</sup> of January to 31<sup>st</sup> of December to 1<sup>st</sup> of June to 31<sup>st</sup> of May

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, it is decided to amend Article 14 of the articles of Incorporation to read as follows:

“ **Art. 14.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him.

Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

The balance sheet and profit and loss account shall be approved at the annual general shareholders' meeting or by way of Shareholders Written Resolutions within 6 (six) months from the closing of the financial year."

#### *Third resolution*

As a consequence of the above resolution, it is decided to amend Article 17 of the articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 17.** The Company's accounting year starts on the first of June and ends on the thirty first of May the following year."

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the above resolutions, it is decided to have an extended transitory accounting period, started 1<sup>st</sup> of January 2015 and ending 31<sup>st</sup> May 2016.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.-

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, the said proxy holder signed together with US, notary, the present deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le deux décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Cavaliere Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 1 Cote d'Eich L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177063 (l'«Associé Unique» ou la «Comparante»),

ici représentée par Annick Braquet, ayant son adresse professionnelle au 101 rue Cents L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par l'Associé Unique et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle Comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La Comparante est l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de Emerisque Brands S.à r.l., (la «Société»), ayant son siège social au 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 22 décembre 2014, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 460 du 19 février 2015, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B193727, et représentant la totalité du capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Décision de changer l'exercice social de la Société présentement du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre au 1<sup>er</sup> juin au 31 mai.

2. Décision d'amender l'article 14 des Statuts de la Société pour refléter la modification ci-dessus.

3. Décision d'amender l'article 17 des Statuts de la Société pour refléter la modification ci-dessus.

4. Décision d'avoir une période de transition étendue, commençant le 1 janvier 2015 et prenant fin le 31 mai 2016.

III. L'Associé Unique prend les décisions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique a décidé de changer l'exercice social de la Société présentement du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre au 1<sup>er</sup> juin au 31 mai.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'Article 14 des Statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 14.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés ou par Résolutions Ecrites des Associés dans les 6 (six) mois de la clôture de l'exercice social.»

*Troisième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article 17 des statuts comme suit:

« **Art. 17.** L'année sociale de la Société commence premier jour de Juin et se termine le trente et unième jour de mai de l'année qui suit».

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide que l'exercice social transitoire s'étendra du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 mai 2016.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.500.-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la Comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la Comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé au Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la Comparante, connue du notaire soussigné par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 3 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/38387. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Référence de publication: 2015204452/132.

(150229732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

**Amega S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 47.789.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du mardi 24 mars 2015 et d'une réunion du conseil d'administration du même jour que les modifications suivantes ont été apportées:

- Renouvellement des mandats des organes sociaux:

\* Le mandat d'administrateur de Monsieur Isidro Jane Pladevall a été renouvelé pour une durée de 6 ans.

\* Le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Meunier a été renouvelé pour une durée de 6 ans.



\* Le mandat d'administrateur de Madame Anna De Meis a été renouvelé pour une durée de 6 ans.

- Renouvellement des mandats des administrateurs délégués:

\* Le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Isidro Jane Pladevall a été renouvelé pour une durée de 6 ans.

\* Le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Patrick Meunier a été renouvelé pour une durée de 6 ans.

- Changement de Commissaire aux comptes:

\* La société MRM Consulting S.A., 25B boulevard Royal, L-2449, Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes en lieu et place de Monsieur Luis Velasco avec effet immédiat, pour une durée de 6 ans.

Les mandats susvisés prendront donc fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2021.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015206213/23.

(150232361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

---

**Amber Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.646.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue le 21 décembre 2015 à Luxembourg que la clôture de la liquidation a été prononcée et qu'il faut procéder à la RADIATION de l'inscription prise sous la section

B n° 97.646, au nom de la Société AMBER HOLDING S.A.,

avec siège social au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Capital social: EUR 31.000,-

Les livres et documents sociaux de la société seront conservés pendant une durée de 5 ans à l'adresse du siège social de la société.

Pour extrait conforme

Signature

*Le Liquidateur*

Référence de publication: 2015206209/20.

(150233279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

---

**France Properties Invest S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 148.303.

Par la présente, nous vous informons de notre démission de la fonction de commissaire aux comptes au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 décembre 2015.

*Pour Alpha Expert S.A.*

Référence de publication: 2015206644/11.

(150232683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

---

**Heroville S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 41.063.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de manière extraordinaire au siège social le 14 décembre 2015:*

1) L'Assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Daniel Galliano, né le 13 Juillet 1976, à Moyeuvre-Grande (France), et demeurant professionnellement au 5, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;

- Monsieur Aris Merlo, né le 12 juin 1972, à Bellinzona (Suisse), et demeurant professionnellement au 32, Corso San Gottardo, CH-6830 Chiasso, Suisse;

- Monsieur Claudio Angelo Camponovo, né le 08 Décembre 1941, à Chiasso (Suisse), et demeurant professionnellement au 16, Via Rubiana, CH-6863 Besazio, Suisse;

avec effet immédiat, pour une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de l'Actionnaire Unique de la Société devant se tenir en 2020.

2) L'Assemblée décide de renouveler au poste de commissaire aux comptes, la société REVISORA S.A. (B 145.505), ayant son siège social au 60, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, avec effet immédiat pour une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de l'Actionnaire Unique de la Société devant se tenir en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HEROVILLE S.A.

Référence de publication: 2015206737/24.

(150232655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

---

**GENEVA MANAGEMENT GROUP (Luxembourg) SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.717.

*Extrait des résolutions prises à Luxembourg par le conseil d'administration de la société en date du 26 novembre 2015*

Le conseil d'administration a accepté la démission de Monsieur Dave Elzas comme administrateur A et administrateur-délégué à la gestion journalière de la Société, avec effet immédiat 26 Novembre 2015.

Le conseil d'administration a décidé de nommer:

- en qualité d'administrateur A de la Société, Monsieur Sébastien Bach, né le 13 septembre 1984 à Sarreguemines (France) et demeurant professionnellement au 3, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg avec effet au 26 Novembre 2015 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur l'exercice 2015.

- en qualité d'administrateur A de la Société, Monsieur Sébastien Flak, né le 13 Février 1978 à Thionville (France) et demeurant professionnellement au 3, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg avec effet au 26 Novembre 2015 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur l'exercice 2015.

- en qualité d'administrateur B de la Société, Monsieur Haggay Aidlin, né le 13 juin 1963 à Schöftland AG (Suisse) et demeurant professionnellement au 23 Rue Ferdinand Hodler, CH 1207 Geneva, Switzerland avec effet au 26 Novembre 2015 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur l'exercice 2015.

Référence de publication: 2015206675/20.

(150232368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

---

**France Properties Invest S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 148.303.

Par la présente, je vous informe de ma démission de la fonction d'administrateur au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Schintgen Marc.

Référence de publication: 2015206641/10.

(150232683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

---

**Flo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 65.987.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du mardi 24 mars 2015 et d'une réunion du conseil d'administration du même jour que les modifications suivantes ont été apportées:

- Renouvellement des mandats des organes sociaux:

\* Le mandat d'administrateur de Monsieur Isidro Jane Pladevall a été renouvelé pour une durée de 6 ans.

\* Le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Meunier a été renouvelé pour une durée de 6 ans.

\* Le mandat d'administrateur de Madame Anna De Meis a été renouvelé pour une durée de 6 ans.

- Renouvellement des mandats des administrateurs délégués:

\* Le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Isidro Jane Pladevall a été renouvelé pour une durée de 6 ans.

\* Le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Patrick Meunier a été renouvelé pour une durée de 6 ans.

- Changement de Commissaire aux comptes:

\* La société MRM Consulting S.A., 25B boulevard Royal, L-2449, Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes en lieu et place de Monsieur Luis Velasco avec effet immédiat, pour une durée de 6 ans.

Les mandats susvisés prendront donc fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2021.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015206632/23.

(150232360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

**HTF US Life 3 Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 30.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 171.249.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 9 décembre 2015, que l'associée unique de la Société, HTF US Life 3 GmbH & Co. KG, a transféré la totalité des 30.000 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à:

- HTF US Life 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171158.

Les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

HTF US Life 3 S.à r.l. . . . . 30.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2015.

HTF US Life 3 Ventures S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015206751/19.

(150231918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

**Financière Internationale N°9 S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 13.843.

*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 15 décembre 2015*

Conformément à la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions aux porteurs, le Conseil d'Administration nomme Me Tom FELGEN, Avocat à la Cour inscrit à la Liste 1, établi au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, comme dépositaire des titres aux porteurs de la Société.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015206606/12.

(150232176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

**SHYFTCAB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 202.344.

**STATUTS**

L'an deux mille quinze,

le premier décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

la société «SEEVIO S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois suivant acte dressé par le notaire soussigné en date de ce jour (numéro précédent de son répertoire) établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par:

Madame Catherine DE WAELE, juriste, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,

agissant en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris (France) en date du 20 novembre 2015.

Laquelle procuration, signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est précisé ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **I. Nom, Durée, Objet, Siège Social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de «SHYFTCAB S.A.» (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** La Société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également procéder à l'acquisition, la cession, la concession et la mise en valeur, sous quelque forme que ce soit, de brevets, licences, marques, dessins et modèles, droits d'auteur sur les oeuvres littéraires et artistiques et les logiciels, les noms de domaines et tous autres droits de la propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter, émettre tout emprunt obligataire convertible ou pas et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties sans toutefois entrer dans le cadre des activités de crédit visées par la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier ni celles de la loi du 8 avril 2011 relative au crédit à la consommation.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

### **II. Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) représenté par trente et un mille (31'000) actions ordinaires d'une valeur nominale d'UN EURO (1.- EUR).

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont et resteront nominatives.

A cet effet il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

**Art. 7.**

- Les cessions et transmissions d'actions entre actionnaires ou au profit des conjoints, des ascendants et descendants sont libres.

- Toutes cessions ou transmissions au profit de tiers étrangers à la Société, que lesdites cessions interviennent par voie d'apport, de fusion, de partage consécutif à la liquidation d'une société actionnaire, de transmission universelle du patrimoine

d'une société ou par voie d'adjudication publique et qu'elles portent sur la seule nue-propriété ou sur le seul usufruit, doivent pour devenir définitives, être agréées par le Conseil d'administration dans les conditions ci-après:

- L'actionnaire Cédant doit notifier la cession ou la mutation projetée à la Société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte extrajudiciaire, en indiquant les noms, prénoms, adresse et nationalité (ou l'identification) du ou des cessionnaires proposés, le nombre d'actions dont la cession ou la mutation est envisagée, ainsi que le prix offert ou l'estimation de la valeur des actions.

- Le Conseil d'administration doit statuer sur l'agrément sollicité et notifier sa décision au Cédant par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans les trois (3) mois qui suivent la notification de la demande d'agrément. Le défaut de réponse dans ce délai équivaut à une notification d'agrément. La décision du Conseil d'administration n'a pas à être motivée, et en cas de refus, elle ne peut donner lieu à réclamation.

- Si le ou les cessionnaires proposés sont agréés, le transfert est régularisé au profit du ou desdits cessionnaires sur présentation des pièces justificatives, lesquelles devront être remises dans le mois qui suit la notification de la décision du Conseil d'administration, faute de quoi un nouvel agrément serait nécessaire.

- En cas de refus d'agrément du ou des cessionnaires proposés, le Cédant peut, à tout moment, y compris après l'expertise visée ci-dessous faire connaître au Conseil d'administration, par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, qu'il renonce à son projet.

Si le Cédant n'a pas renoncé expressément à son projet de cession, dans les conditions prévues ci-dessus, le Conseil d'administration est tenu, dans le délai de vingt (20) jours suivant sa décision, de notifier aux autres actionnaires, individuellement et par lettre recommandée, le nombre d'actions à céder ainsi que le prix proposé.

Les actionnaires disposent d'un délai de vingt jours (20) pour se porter acquéreurs desdites actions.

En cas de demande excédant le nombre d'actions offertes, il est procédé par le Conseil d'administration à une répartition des actions entre lesdits demandeurs proportionnellement à leur part dans le capital social et dans la limite de leurs demandes.

Si les actionnaires laissent expirer les délais prévus pour les réponses sans user de leur droit de préemption ou si, après l'exercice de ce droit, il reste encore des actions disponibles, le Conseil d'administration peut les proposer à un ou plusieurs acquéreurs de son choix.

- A défaut d'accord, le prix des actions préemptées est fixé à dire d'expert dans les conditions fixées par la loi. Nonobstant l'expertise, la procédure de préemption est poursuivie à la diligence du Conseil d'administration.

Les frais d'expertise sont supportés par moitié par l'actionnaire Cédant, moitié par les acquéreurs des actions préemptées.

Sauf accord contraire, le prix des actions préemptées est payable moitié comptant et le solde à un an de date avec faculté de libération anticipée portant sur la totalité de ce solde, à toute époque et sans préavis. En outre, un intérêt au taux de l'intérêt légal majoré de deux points est dû depuis la date de notification de la préemption jusqu'au paiement.

- La Société pourra également, avec le consentement de l'actionnaire Cédant, racheter les actions en vue d'une réduction de capital. A défaut d'accord entre les parties, le prix de rachat sera déterminé dans les conditions prévues par la loi.

- Si, à l'expiration d'un délai de trois (3) mois à compter de la notification du refus d'agrément, la totalité des actions n'a pas été rachetée, l'agrément sera considéré comme donné. Toutefois, ce délai de trois mois pourra être prolongé par décision de justice à la demande de la Société.

- En cas d'augmentation de capital par émission d'actions de numéraire, la transmission des droits de souscription à quelque titre que ce soit, ne s'opère librement qu'au profit des personnes à l'égard desquelles la transmission des actions est elle-même libre aux termes du paragraphe I ci-dessus.

- La transmission des droits d'attribution d'actions gratuites est soumise aux mêmes conditions que celle des droits de souscription.

- Les dispositions du présent article relatif à l'agrément du cessionnaire d'actions seront applicables à toute cession de valeurs mobilières émises par la Société, donnant vocation ou pouvant donner vocation à recevoir à tout moment ou à terme des actions de la Société.

### **III. Assemblées générales des Actionnaires** **Décisions de l'actionnaire unique**

**Art. 8.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 30 juin à 10.00 heures. Si ce jour est un samedi, un dimanche ou un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopieur une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

#### IV. Conseil d'Administration

**Art. 10.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 11.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le premier président pourra être nommé par la première assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 12.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 13.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 14.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

#### V. Surveillance de la Société

**Art. 15.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes ou et un plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et/ou les réviseurs d'entreprises agréés et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### VI. Exercice social - Bilan

**Art. 16.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 17.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

#### VII. Liquidation

**Art. 18.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### VIII. Modification des statuts

**Art. 19.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 20.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu le 30 juin 2016.

##### *Souscription et libération*

Toutes les trente et un mille (31'000) actions ordinaires ont été intégralement souscrites par la Société «SEEVIO S.à r.l.», pré-qualifiée, en sa capacité de seul et unique actionnaire.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées seulement à concurrence de vingt-cinq pourcent (25%) par un apport en numéraire, de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (7'750.- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille trois cents euros.

#### *Résolutions de l'actionnaire unique*

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et le nombre des commissaires à un (1).
2. La personne suivante a été nommée administrateur unique, conformément à l'article 51 de loi du 10 août 1915 telle que modifiée par la loi du 25 août 2006:

la société «SEEVIO S.à r.l.», dont le siège social est situé au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, Monsieur Maxime BOURDON, Directeur de sociétés, né à Villeneuve-Saint-Georges (France), le 10 mai 1982, demeurant au 27, rue des Laitières à F- 94 300 Vincennes (France), agissant en tant que représentant permanent de la précitée société.

3. A été nommée commissaire aux comptes:

la société «MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à r.l.», une société à responsabilité limitée soumise aux lois luxembourgeoises, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 145 419).

4. Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire prendra fin à l'assemblée générale annuelle de la Société amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2020.

Toutefois, le mandat de l'administrateur unique expirera à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

5. L'adresse de la Société est établie au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. DE WAELE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 décembre 2015. Relation: EAC/2015/28914. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): SANTIONI.*

Référence de publication: 2015204935/270.

(150230355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

#### **MF Marcianise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 162.231.

#### *Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 18 décembre 2015*

1. Madame Miroslava Jassova a démissionné de son mandat de gérante B avec effet au 18 décembre 2015.
2. Madame Lamiae Tamaoui, administrateur de sociétés, née le 21 mai 1988 à Rabat (Maroc), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme gérante B pour une durée indéterminée avec effet au 18 décembre 2015.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour MF Marcianise S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015207029/16.

(150232215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.